

Code de conduite de KINEPOLIS pour les partenaires commerciaux

Pour Kinopolis, les aspects sociaux, éthiques et environnementaux sont des éléments importants à prendre en compte dans ses activités commerciales quotidiennes et Kinopolis souhaite que ces valeurs et principes commerciaux soient adoptés et appliqués par ses partenaires commerciaux (tels que, mais sans s'y limiter, les fournisseurs, les locataires et les prestataires de services). Kinopolis estime que les entreprises prospères offrent des conditions de travail sûres et saines à leurs employés, protègent l'environnement et mènent leurs activités de manière légale et éthique. C'est pourquoi Kinopolis a défini dans le présent code de conduite les principes minimaux suivants que les partenaires commerciaux doivent respecter à tout moment :

Pratiques de travail

- Le partenaire commercial doit reconnaître la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et la Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail relative aux Principes et Droits Fondamentaux au Travail, et agir en conséquence ;
- Le partenaire commercial doit traiter ses employés de manière équitable, avec respect et dignité ;
- Le partenaire commercial s'abstiendra de recourir à des pratiques de travail forcé, n'engagera pas ou n'emploiera pas de personnes n'ayant pas atteint l'âge minimum requis par la législation locale ou par la législation et la réglementation nationales ou internationales, paiera ses employés au moins le salaire minimum applicable et garantira des heures de travail acceptables et d'autres conditions de travail adéquates ;
- Dans la mesure où la loi applicable le permet, le partenaire commercial doit respecter la liberté d'association et le droit à la négociation collective ;
- Le partenaire commercial ne peut pratiquer de discrimination reposant sur le sexe, la race, la religion, le handicap, l'orientation sexuelle, l'appartenance syndicale, les opinions politiques ou l'âge.

Santé, sécurité et environnement

- Le partenaire commercial doit mener ses activités dans le respect de l'environnement. Le partenaire commercial s'efforcera de mettre en place des mesures visant à minimiser les émissions de CO₂, diminuer la consommation d'énergie et réduire l'impact sur l'environnement en général ;
- Le partenaire commercial mettra tout en œuvre pour minimiser les déchets et les éliminer de manière appropriée et respectueuse de l'environnement ;
- Le partenaire commercial doit fournir un environnement de travail sûr et sain ;
- Le partenaire commercial doit prendre des mesures pour protéger la santé et la sécurité des consommateurs, notamment en fournissant des produits fiables, respectueux de l'environnement et sûrs.

Droit et éthique

- Le partenaire commercial doit se conformer à toutes les lois et réglementations nationales et internationales et s'assurer qu'il dispose de toutes les autorisations nécessaires ;
- Le partenaire commercial doit mener ses activités dans le respect de la concurrence loyale et conformément à toutes les lois antitrust applicables ;
- Le partenaire commercial doit mener ses activités avec intégrité et ne doit se livrer à aucune forme de fraude, de blanchiment d'argent, de pots-de-vin, de corruption, d'extorsion ou de subornation ;
- Le partenaire commercial doit éviter les situations de conflit d'intérêts dans ses relations avec les employés de Kinopolis ;
- Le partenaire commercial protégera les informations confidentielles de Kinopolis conformément aux dispositions légales et contractuelles et au moins avec le même degré de soin que celui avec lequel il traiterait ses propres informations confidentielles.

Partenaires commerciaux

- Les partenaires commerciaux sont censés imposer à leurs partenaires commerciaux et sous-traitants des normes similaires en matière de droit et d'éthique, de pratiques professionnelles, de santé et de sécurité et de normes environnementales.

Le présent Code de conduite s'applique à toutes les activités d'approvisionnement et d'externalisation de Kinopolis. Il fait partie intégrante du contrat que Kinopolis signe avec ses partenaires commerciaux et lui permet de procéder à des examens intermédiaires pour évaluer si les partenaires commerciaux respectent ces principes convenus. Le partenaire commercial doit veiller à ce que la documentation appropriée soit prévue afin que Kinopolis puisse vérifier le respect de ces exigences. Kinopolis attend de la part des partenaires commerciaux qu'ils prennent les mesures d'atténuation nécessaires à la suite de toute lacune éventuelle identifiée. Si des violations sont constatées et ne sont pas résolues dans un délai approprié, Kinopolis a le droit de résilier librement et pour motif valable tous les contrats avec le partenaire commercial concerné sans qu'aucun paiement ou indemnité de quelque nature que ce soit ne soit dû.

Eddy Duquenne
Président-Directeur Général